

Gironde

SAUCATS / PROJET HORIZEO

Le casse-tête des boisements co

Les maîtres d'ouvrage du parc photovoltaïque veulent reboiser 2 000 hectares dans la région forestière. Mais les parcelles éligibles sont de plus en plus rares. Il faudra chercher des solutions ailleurs qu'en Gironde

Arnaud Dejeans
a.dejeans@sudouest.fr

Comment compenser le défrichement de 1 000 hectares de pins si le projet de parc solaire géant Horizéo de Saucats voit le jour ? La question a été mise plusieurs fois sur la table lors des réunions pilotées par la Commission particulière du débat public (CPDP). La position des maîtres d'ouvrage (Engie et Neoen) est claire : « Nous nous engageons à replanter 2 000 hectares à minima à proximité des usines de traitement du bois », a répété le directeur du projet Horizéo, Bruno Hernandez.

« Les boisements compensateurs permettent de remettre en production des forêts abandonnées »

Cette promesse n'a pas coupé le robinet des critiques. À combien de kilomètres de Saucats seront replantés les arbres ? Lors de la dernière réunion publique dans la commune, un citoyen a accusé les maîtres d'ouvrage de ne pas avoir respecté

LES SUITES DU DÉBAT

La Commission particulière du débat public (CPDP) a piloté les réunions et ateliers quatre mois jusqu'au 9 janvier. Début mars, la CPDP publiera son compte rendu du débat. Il restituera l'ensemble des arguments et positions exprimés pendant quatre mois. Les maîtres d'ouvrage, Engie et Neoen, auront trois mois, soit jusqu'à début juin 2022, pour dire les suites qu'ils donneront à ce rapport. En juin, la commission nommera un garant pour la suite du débat Horizéo. Celui-ci sera chargé de voir comment les maîtres d'ouvrage respectent les conclusions du débat public et leurs engagements. Il supervisera la poursuite de la consultation et de la participation du public. Suite du calendrier ? Fin 2022 : les maîtres d'ouvrage disposeront de la plupart des études. Fin 2023 : enquêtes publiques sur le projet Horizéo, le raccordement et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

leurs engagements sur d'autres projets voisins. Le directeur d'Horizéo a alors dégainé des documents prouvant que les boisements compensateurs avaient bien été réalisés. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) assure que chaque projet est validé en



Le porte-parole du projet Horizéo Mathieu Le Grelle devant une parcelle reboisée suite au projet du parc solaire de Salaunes. A. D.

amont et vérifié en aval sur le terrain par les agents du service.

Des parcelles rares

Mi-décembre, Engie a présenté un exemple de compensation forestière liée à son projet de centrale solaire de Salaunes (136 hectares en

2011) : « Nous avons reboisé 136 hectares de pins dans les communes de Saint-Sauveur, Hourtin, Saumos, Saint-Laurent-du-Médoc, Naujac, Avensan et Le Temple », énumère Mathieu Le Grelle, le porte-parole d'Horizéo. Cette mosaïque de parcelles, qui étaient dépeçonnées, a été

ciblée à proximité du parc photovoltaïque dans le Médoc.

Engie a fait appel à une coopérative forestière pour trouver les propriétaires de terrain. « Ces derniers sont généralement des descendants de forestiers qui n'ont pas les moyens d'entretenir les bois

Compensateurs



Le problème de la proximité du reboisement se pose avec Horizeo. Car la ressource de parcelles éligibles se tarit. « Il sera impossible de faire tous les boisements compensateurs en Gironde », juge une coopérative forestière. Un avis partagé par le chef de service Olivier Roger à la DDTM de Gironde. Le stock de parcelles compensatrices fond comme neige au soleil à cause de la multiplication des défrichements : parcs solaires, A 65, urbanisation, zones commerciales, etc. « Il y a aussi la LGV qui arrive avec ses 3 500 hectares de défrichement », complète la DDTM.

« Les maîtres d'ouvrage auront pour obligation de reboiser entre une et cinq fois la superficie de forêt défrichée »

Pour compenser le défrichement de 1 000 hectares à Saucats, Engie et Neoen devront élargir leur zone de recherche bien au-delà : Lot-et-Garonne, Charente et Dordogne. Des forêts de châtaigniers du Périgord en mauvaise santé pourraient, à terme, être remplacées par du pin maritime.

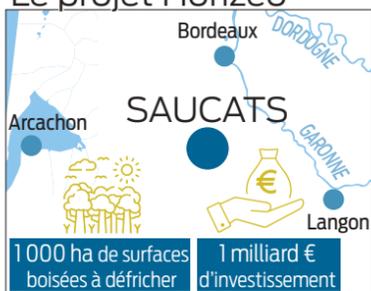
Les maîtres d'ouvrage auront pour obligation de reboiser entre une et cinq fois la superficie de forêt défrichée selon le coefficient multiplicateur imposé par la DDTM. En cas d'impossibilité de reboisement au niveau régional, il existe un plan B : sortir le carnet de chèque et verser une indemnité au ministère de l'Agriculture (3 700 euros/hectare environ pour du résineux). Une solution légale mais redoutée par la filière forestière des Landes de Gascogne qui ne veut pas voir cet argent s'évaporer du massif.

familiaux. Les boisements compensateurs permettent de remettre en production des forêts abandonnées », résume un conseiller forestier.

Carnet de chèques

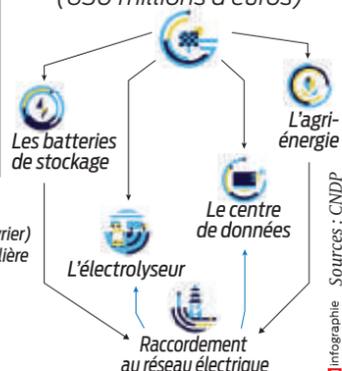
Toutes les parcelles susceptibles d'accueillir des boisements compensateurs sont disponibles dans la Bourse de la compensation forestière. Parmi les nombreux critères : qualité du reboisement, suivi et entretien pendant plusieurs années, assurances, etc. « L'État et la filière bois s'assurent qu'il y a bien une gestion durable », confirme la coopérative forestière. L'objectif affiché est de reboiser le plus près possible des zones défrichées.

Le projet Horizeo



C'est un projet de plateforme énergétique conçu par Engie et Neoen avec RTE, comprenant :

Le parc photovoltaïque (650 millions d'euros)



Les étapes clés du projet

- 1 - 2021 – Débat public* (de septembre à février)
*Organisé par la Commission particulière du débat public (CPDP)
- 2 - 2024 – Début des travaux du parc si le projet est validé
- 3 - 2027 – Livraison souhaitée

Infographie Sources : CNDP